

Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Collège du 08/06/2012



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 8 juin 2012

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 8 juin 2012, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Préservation de la patinoire de Coronmeuse
- Séance d'information relative au bilan carbone territoire ville de Liège. Salle des Pas perdus – Hôtel de Ville – le 20 juin 2012 à 19h30
- Protocole de collaboration entre la Ville de Liège et les exploitants des établissements HoReCa de la place du Marché pour une harmonisation des terrasses
- Mise en place de "Appui-Toit", un atelier logement au sein du Service social communal

Préservation de la patinoire de Coronmeuse

En janvier 2011, la Ville de Liège a pris la décision de fermer la patinoire de Coronmeuse suite aux dégâts provoqués par d'importantes chutes de neige.

Si Liège retrouvera bientôt une patinoire olympique à la Médiacité, le bâtiment de Coronmeuse, figure importante du patrimoine liégeois héritée de l'Exposition internationale de 1939, n'est pas abandonné pour autant par la Ville

Des fonctions ont ainsi été maintenues: la présence de clubs de boxe, le bureau de la direction de la patinoire et la conciergerie. De plus, les parties inoccupées du bâtiment sont chauffées d'octobre à mai afin de les maintenir hors gel. A ce titre, une provision budgétaire de 15.000 euros a été prévue. Cette somme ne sera pas obligatoirement utilisée dans son entièreté mais elle doit pouvoir faire face aux besoins de chauffage en cas d'hiver rigoureux, comme ceux qu'on a connus il y a peu. Cette provision permet aussi de couvrir les frais (eau, chauffage, électricité) découlant des fonctions maintenues sur place.

Des mesures en matière de sécurité ont également été prises afin d'assurer la pérennité du bâtiment. En réaction aux intrusions répétées, un panneautage complet des issues non utilisées a été réalisé, la surveillance policière a été renforcée et bien entendu la présence d'un concierge a été conservée.

La Ville de Liège veille donc à éviter la détérioration de ce bâtiment emblématique. Les investissements consentis sont toutefois limités par rapport à ce que cela coûterait de laisser le site à l'abandon avant sa rénovation. Cette dernière et l'affectation future qui sera donnée au bâtiment dépendent de l'issue de la candidature liégeoise à l'Exposition internationale en 2017.

Mais que Liège accueille ou pas cette Exposition, un avenir sera donné à la patinoire de Coronmeuse et une restauration en profondeur sera mise en place.



Séance d'information relative au bilan carbone territoire ville de Liège

Salle des Pas perdus (Hôtel de Ville, le 20 juin 2012 à 19h30)

M. Michel Firket, Premier Echevin, Echevin de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Tourisme et du Développement durable a fait au Collège communal une déclaration quant à la tenue d'une séance d'information relative au bilan carbone.

La Ville de Liège est la première ville de Wallonie à avoir adhéré au processus de la "Convention des Maires pour une Europe de l'Energie durable" (le 24 novembre 2008).

La Convention des Maires est un mouvement européen de premier plan rassemblant les collectivités locales et régionales désireuses de lutter contre le changement climatique et pour la mise en œuvre de politiques énergétiques durables. Suite à

l'adoption, en 2008, du Paquet Energie et Climat de l'UE, la Commission Européenne a apporté son soutien au lancement de ce mouvement issu de la base, qui a aujourd'hui l'aval de l'ensemble des institutions européennes ainsi que de très nombreux acteurs.

La Convention des Maires fonctionne sur base de l'engagement volontaire des villes signataires à atteindre et dépasser l'objectif européen de 20% de réduction des émissions de CO₂ grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables à travers un plan d'action en faveur de l'énergie durable dans les domaines d'activité relevant de notre compétence. Il s'agit donc de dépasser l'objectif que les états membres de l'Union européenne s'étaient fixés en 2007, à savoir les "3x20". D'ici à 2020, l'Union européenne doit en effet :

- réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20%,
- réduire sa consommation d'énergie de 20%,
- porter à 20% la part des énergies renouvelables dans sa consommation finale d'énergie.

Les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer dans l'atténuation des effets du changement climatique, d'autant que 80% des consommations d'énergie et émissions de CO₂ sont liées aux activités urbaines. Au même titre que les instances régionales, nationales et européennes, les villes doivent prendre leurs responsabilités.

La Ville de Liège a donc choisi de s'engager dans cette voie. Déjà dans son projet de ville 2007-2015, le quatrième des cinq objectifs stratégiques du Projet de Ville s'intitule : "Prendre notre part dans la lutte contre le réchauffement climatique".

Un des objectifs de la Convention des Maires est de préparer un bilan des émissions comme base pour le plan d'action en faveur de l'énergie durable. Cette étape est absolument nécessaire, elle fixe une situation de référence qui sera utilisée pour calculer l'impact des mesures adoptées.

Les villes signataires s'engagent à soumettre, dans l'année qui suit leur adhésion à la Convention, un Plan d'action en faveur de l'énergie durable (Sustainable Energy Action Plan - SEAP) décrivant la manière dont elle compte atteindre cet objectif.

Ce faisant, les collectivités locales s'efforcent de répondre à une forte demande sociétale pour une meilleure santé, des modes de déplacement doux, plus de nature en ville, des circuits courts pour l'alimentation, une plus grande proximité entre les lieux de travail, de loisirs et d'habitation, une moindre vulnérabilité aux crises économiques mondiales, en particulier pour les populations les plus pauvres, et la création d'emplois locaux et durables. En bref, pour une meilleure qualité de vie pour leurs citoyens.

Le bilan carbone de la Ville de Liège est réalisé en 2 étapes. La première vise à réaliser le bilan des gaz à effet de serre du territoire de la ville. La deuxième vise à réaliser le bilan de la ville en tant que structure, administration. De manière générale le bilan carbone d'une administration ne correspond qu'à environ 5 % de la valeur des émissions liées au territoire.

Le Collège communal, en date du 31 décembre 2010, a désigné l'association momentanée Golder Associés – AENERGYES S.A. en qualité d'adjudicataire du marché pour la réalisation du bilan carbone sur base des clauses et conditions du cahier spécial des charges.

Les rapports finaux de la phase 1 du bilan carbone ont été présentés par M. Renaud De Rijdt représentant la société momentanée Golder Associés – AENERGYES S.A. aux membres du Collège communal en sa séance du 9 décembre 2011.

La totalité de la phase 1 de la mission d'étude du bilan de gaz à effet de serre sur le territoire de la ville de Liège a été approuvée par le Collège communal en sa séance du 29 décembre 2011. Au cours de cette même séance, le Collège communal a notifié la commande de la phase 2 du bilan carbone (bilan administration, structure ville) à l'adjudicataire.

INVITATION

C'est dans ce contexte, que la Ville de Liège, dans un souci d'informer, de sensibiliser et d'impliquer toute sa population dans cette démarche vous convie à une présentation des résultats du bilan carbone du territoire de la Ville de Liège, ainsi que du plan d'actions qui sera proposé comme base de travail à la prochaine législature.

Cette séance se tiendra le mercredi 20 juin 2012 à 19h30 dans la salle des Pas perdus de l'Hôtel de Ville, place du Marché à Liège.

La présentation réalisée par M. De Rijdt de la société AENERGYES, sera suivie d'un échange de questions/réponses et puis d'un verre pour permettre de continuer les échanges sur un mode convivial.

Toute personne intéressée est cordialement invitée.



Protocole de collaboration entre la Ville de Liège et les exploitants
des établissements HoReCa de la place du Marché

pour une harmonisation des terrasses

M. Michel Firket, Premier Echevin, Echevin de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Tourisme et du Développement durable a fait au Collège communal une déclaration relative au protocole de collaboration pour une harmonisation des terrasses.

Au cours des 10 dernières années, les terrasses de la place du Marché se sont développées sans régulation, provoquant diverses difficultés:

- pour la Ville: accès des véhicules de secours et des services de propreté, envahissement du mobilier urbain, dévalorisation du patrimoine par des couleurs criardes et des inscriptions publicitaires ;
- pour les usagers: impossibilité de profiter des bancs publics, accès difficile aux monuments, difficulté pour les groupes de traverser la place ;
- pour les exploitants eux-mêmes: dévalorisation des terrasses par certaines terrasses voisines de qualité médiocre, difficulté d'accès pour les véhicules de livraison...

Suite à une demande écrite de la part d'un collectif d'exploitants, la Ville de Liège a élaboré avec eux, en plusieurs phases, un protocole visant des principes d'harmonisation de leurs terrasses afin d'en accompagner le développement de manière qualitative pour renforcer l'attrait de la place du Marché et accroître la fréquentation de ses établissements, tout en respectant le CWATUPE et le Règlement communal.

Certains exploitants ont déjà réalisé de réels efforts mais ceux-ci restent pour l'instant limités par l'absence de suivi de la part de certains voisins.

La réflexion s'est appuyée sur l'étude "CITW" (Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie) en cours visant la dynamisation du cœur touristique de Liège. Elle s'est aussi basée sur les expériences de nombreuses autres villes, dont Lille où l'adoption d'une charte similaire est en cours.

Les grands principes du protocole de collaboration sont:

- la validation d'une vision concertée par les différents acteurs, en vue d'un embellissement global des terrasses ;
- l'accompagnement de l'extension des terrasses dans une zone délimitée du centre de la place, uniquement en haute saison et avec du mobilier mobile ;
- la régularisation des séparations latérales contre les façades par des paravents de 1,5m de haut ;
- le refus du marquage publicitaire en-dehors des emplacements admis ;
- l'harmonisation des teintes des auvents et des parasols dans la gamme gris – noir ;
- la liberté de choix de l'exploitant quant aux matériaux, formes et teintes du mobilier, pour autant que celui-ci soit de qualité (souhait de personnaliser chaque établissement) et qu'il respecte la réglementation en vigueur.

Chaque projet sera soumis à une Commission de Concertation réunissant des représentants des exploitants et de la Ville de Liège.

Cette démarche servira d'exemple pour traiter tous les autres lieux de la ville pourvus de terrasses.



Mise en place de "Appui-Toit", un atelier logement au sein du Service social communal

M. Benoit Drèze, Echevin des Services sociaux, de la Famille et de la Santé, a fait au Collège communal une déclaration relative à la création d'un atelier logement au sein du Service social communal de la Ville de Liège.

Depuis plusieurs années, le Collège poursuit une politique d'assainissement des logements sur le territoire de notre commune. Des arrêtés d'inhabitabilité sont pris à l'encontre de certains bâtiments pour des raisons de sécurité et/ou salubrité. Dans la plupart des cas, ces arrêtés sont pris avec un délai afin de permettre aux propriétaires d'effectuer les travaux en vue de rendre conforme le bâtiment. Dans d'autres, l'immeuble est frappé d'un arrêté de fermeture immédiat en raison de la dangerosité des lieux. Cette politique d'assainissement a pour effet "secondaire" d'engendrer la perte de leur logement pour les locataires ou propriétaires du bâtiment frappé de l'arrêté.

Outre les visites effectuées à domicile en tandem avec les inspecteurs du Service sécurité salubrité publique et sa présence lors des expulsions, le Service social communal aide ces personnes à gérer la situation de crise et les accompagne dans la recherche d'un nouveau logement dans le privé ou le public.

Cette recherche n'est pas chose aisée compte tenu de l'évolution du prix du marché immobilier, du type de population à reloger et du manque de places disponibles dans les logements sociaux et les maisons d'accueil.

En 2011, 50 avis d'expulsions judiciaires et 71 arrêtés d'inhabitabilité (ce qui concernait au total 229 ménages) ont été dressés. Faute de solutions satisfaisantes, 40 ménages

ont été relogés de façon précaire et urgente dans les maisons d'accueil, les abris et/ou les hôtels.

Dès lors, dans un esprit de prévention et afin d'éviter les situations de relogement dans l'urgence, le Service social communal a mis en place un atelier logement encadré par les assistants sociaux du service: "Appui-Toit". Une initiative qui s'inscrit dans le cadre du "Plan communal d'actions 2011-2015 en matière de lutte contre la pauvreté".

Cet atelier s'adresse à tout citoyen liégeois, en particulier si son logement est frappé d'un arrêté d'inhabitabilité ou fait l'objet d'une expulsion judiciaire.

Ces personnes trouveront sur place les moyens techniques et pratiques nécessaires pour effectuer au mieux leur recherche de logement:

- un ordinateur (deux ordinateurs supplémentaires si la demande s'avère importante à l'avenir) connecté à Internet ;
- un téléphone pour contacter les propriétaires ;
- des revues immobilières en consultation ;
- un répertoire des offres de logement classées selon le nombre de chambres (studio, une chambre, deux chambres, trois chambres ou plus).

Ce travail de recherche est encadré par l'assistant social en charge du dossier. Au départ, l'assistant social va déterminer avec la personne ce dont elle a besoin et ce qu'elle peut se permettre compte tenu de ses revenus et de ses charges mensuelles. Une convention de recherche sera également établie au travers de laquelle la personne s'engage à effectuer un certain nombre de démarches et à se rendre aux rendez-vous qui lui seront fixés en accord avec l'assistant social. Le Service social communal entend ainsi responsabiliser son public afin d'éviter les attitudes passives de certaines personnes.


Cet espace logement va également avoir un rôle d'informations, à savoir :

- informer sur les droits et devoirs respectifs du locataire et du propriétaire ;
- informer sur les différentes primes et aides en matière de logement ;
- mettre en garde les locataires sur les pratiques abusives de propriétaires ;
- évaluer l'impact du logement dans un budget global ;
- assurer l'entretien du logement.

Le Service social communal compte depuis peu au sein de son équipe deux assistantes sociales formées à la médiation de dette.


L'atelier "Appui-Toit" est organisé chaque jeudi de 14h à 16h ; un rendez-vous doit être pris au préalable auprès du Service social communal.


Contact:

 Service social communal de la Ville de Liège

Cité administrative, 8^{ème} étage

Potiérue n°5 – 4000 Liège

 04/221 86 10 – 04/221 86 19

 04/221 84 19

